

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 février 2008 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Brigitte Bolduc, représentante de Lac Poulin

Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges

Robert Joly, représentant de Saint-Martin

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3634-08

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants:

L'item 7 Dépôt du rapport annuel d'Aquatech pour l'année 2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3635-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2008

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 janvier 2008 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3636-08

RAPPORT FINANCIER 2007

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, copie d'un document intitulé Rapport financier abrégé au 31 décembre 2007, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier consolidé 2007 a été déposé à la direction générale de la Régie et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Raymond Fortin et Madame Karine Béland représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont présents à cette assemblée et qu'ils en font la présentation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qu'il autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer le dit rapport pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3637-08

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, copie d'un document intitulé « Rapport au conseil d'administration », lequel fut rédigé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil présent à cette assemblée déclare avoir pris connaissance du contenu de ce rapport;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte ledit rapport dans son intégralité;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie la lettre de déclaration de la direction contenue dans ce rapport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3638-08

MANDAT DE VÉRIFICATION 2008

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 04 février 2008, une offre de service au montant de 4 500.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2008, plus 500.00\$ pour préparer le tableau de répartition aux municipalités, taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartition aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008, et ce, au montant de 5 000.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2008 au plus tard lors de l'assemblée régulière de février 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3639-08

SURPLUS 2007

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2007 de la Régie s'est soldé par un surplus de 657 939.00\$;

CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT que la Régie aura à investir sous peu d'importantes sommes entre autre dans son système de traitement des eaux de lixiviation de même que dans le recouvrement final des cellules 1-2 et 3 de la zone H;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier 2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3640-08

PARTAGE ACTIF ET PASSIF

- CONSIDÉRANT** que pour la présentation des rapports financiers consolidés 2007, chaque municipalité doit inclure dans son rapport la partie des actifs et des passifs qu'elle possède face à divers organismes et entre autre face à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Raymond Fortin, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé ce rapport, lequel pourrait être acheminé au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que ce travail a été fait moyennant une rémunération de 1 800.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de rémunérer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton d'une somme de 1 800.00\$ plus taxes pour le travail effectué dans ce dossier;

QUE Monsieur Raymond Fortin soit autorisé à transmettre l'information au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;

QUE copie de ce document soit également transmis à Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3641-08

FÉLICITATIONS AU PERSONNEL DIRIGEANT

- CONSIDÉRANT** que l'exercice financier 2007 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est soldé par un surplus financier de 657 939.00\$ sur un budget global de 3 663 914.00\$;
- CONSIDÉRANT** le rapport au conseil d'administration déposé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur comptable en date du 21 février 2008;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse au personnel dirigeant la Régie ses plus sincères félicitations en rapport avec la situation financière de la Régie.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 février 2008;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de janvier 2008;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2008 selon les données fournies par l'entrepreneur;
- Le rapport de volumétrie pour l'année 2007 déposé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en vertu du mandat accordé par la résolution #3577-07;
- Dépôt d'un mémoire entériné le 20 février 2008 par le conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre de la consultation sur la gestion des matières résiduelles par la Commission du transport et de l'environnement;
- Dépôt du rapport annuel 2007 de Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. relativement à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement. Ce rapport contient :
 - Le suivi d'opération et d'entretien;
 - L'interprétation des résultats;
 - Le suivi des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

RÉSOLUTION NO: 3642-08

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-800035 à #C-800106 inclusivement de même que les chèques #C-280026 à #C-280057 inclusivement pour un déboursé total de 450 059.04\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3643-08

RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT que la Régie embauche à chaque été des étudiants afin d'effectuer différents travaux à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au recrutement d'étudiants pour l'été 2008 et à vérifier la possibilité d'aide financière relative à ces embauches;

QUE Monsieur Turcotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à la demande d'aide financière dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3644-08

NETTOYAGE PRINTANIER

CONSIDÉRANT que la Régie retient à chaque printemps les services d'un groupe communautaire ou sportif afin d'effectuer un blitz de nettoyage du lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à recruter un groupe pour le printemps 2008 et à coordonner les travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3645-08

REFINANCEMENT DE 520 000.00\$

CONSIDÉRANT que la Régie aura à refinancer un montant de 520 000.00\$ échéant le 06 mai 2008 sur le règlement #31-01;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine ce règlement d'emprunt a été décrété afin d'ouvrir une nouvelle zone d'enfouissement (zone H) et à la confection de trois (3) cellules;

CONSIDÉRANT que la cédule de remboursement de la dette avait été établie comme suit :
- Les travaux reliés à l'ouverture des cellules = 20 ans
- La confection des cellules comme tel = 03 ans

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt actuel pour le financement à long terme est de moins de 5% selon le ministère des Finances du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Auclair
APPUYÉ par Madame Brigitte Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le président de la Régie, Monsieur Éric Lachance et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire au refinancement d'une somme de 520 000.00\$ pour une période de quinze (15) ans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3646-08

DEMANDE DE ST-GÉDÉON DE BEAUCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gédéon de Beauce a adopté le 14 janvier 2008 sa résolution #2008-06, à l'effet de demander à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de faire évaluer les coûts, afin d'intégrer à la Régie l'ancien secteur de la paroisse de St-Gédéon de Beauce;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gédéon de Beauce s'engage à défrayer les coûts de l'étude;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande formulée par la municipalité de St-Gédéon de Beauce et mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton à procéder à l'étude demandée aux frais de ladite municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3647-08

SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie inscrive comme participant au Salon des technologies environnementales Monsieur Régis Drouin, représentant de la Ville de Saint-Georges à la Régie;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3648-08

SENSIBILISATION À LA RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu pour la Régie de faire une tournée des utilisateurs de conteneur destiné à recevoir les matières recyclables dans chacune des municipalités partie à la Régie;

CONSIDÉRANT que le personnel de la Régie pourrait être affecté à ce travail;

CONSIDÉRANT que la Régie a des argents disponibles à son budget 2008 – Publicité collecte sélective;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil donne son accord de principe dans ce dossier;

QUE le comité « Suivi de la collecte sélective » formé par la résolution #3614-07, pilote ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3649-08

PROJET PILOTE - RÉCUPÉRATION DE PELLICULE D'ENROBAGE

CONSIDÉRANT que Messieurs Éric Lachance et Roger Turcotte respectivement président et secrétaire-trésorier de la Régie ont discuté le 06 février 2008 avec Monsieur Réal Fortin de l'entreprise Gaudreau de Victoriaville concernant la récupération des plastiques d'enrobage;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote comprenant deux (2) municipalités pourrait être lancé dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu à son budget 2008 des sommes pour la recherche et le développement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce dossier soit piloté par le comité « Suivi de la collecte sélective » formé par la résolution #3614-07.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE ET DIVERS

Peintures Récupérées du Québec

Le secrétaire-trésorier informe les administrateurs qu'il a fait parvenir à chacune des municipalités de l'information concernant les services offerts aux municipalités par Peintures récupérées du Québec Inc., ainsi que des formulaires d'adhésion.

Compostage domestique

Un cours sur le compostage domestique sera donné en avril 2008 au Cégep Beauce-Appalaches. Le secrétaire-trésorier invite les municipalités qui désirent voir se donner sur leur territoire un tel cours, à communiquer avec lui.

Bac pour récupération des piles

Le secrétaire-trésorier présente le nouveau bac qui sera utilisé pour faire la récupération des piles sur le territoire de la Régie. Au lieu de nous coûter 245.00\$ plus taxes et transport/l'unité, ces bacs coûtent 6.49\$ plus taxes à la Régie. Les administrateurs sont invités à identifier sur leur territoire différents endroits où ces bacs pourraient être placés, à consulter les propriétaires des lieux et à faire connaître au secrétaire-trésorier le nombre de bac nécessaire dans chaque municipalité. Une fois ces renseignements obtenus, le secrétaire-trésorier livrera au représentant le nombre de bacs demandés et ce dernier se chargera de la distribution aux endroits retenus.

RÉSOLUTION NO: 3650-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h47.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE